



DEVENEZ PROPRIETAIRE AVEC LA CMTR

La Communauté de Montauban Trois Rivières vous facilite l'accès à la propriété notamment avec la mise en place du **Pass-Foncier®**. Ce dispositif permet aux ménages de devenir propriétaires de leur résidence principale en différant la prise en charge du seul bâti dans un premier temps puis du foncier dans un second temps.

► *L'accédant bénéficie :*

- d'une aide financière de la CMTR (de 3000 ou 4000 €)

1 à 3 personne(s) occupant le logement	3000 €/ logement
4 personnes et plus	4000 €/ logement
- du prêt à taux zéro majoré (doublement du prêt à taux zéro jusqu'au 31/12/2009)
- d'un taux de TVA réduit à 5,5 % (au lieu de 19,6%) sur le terrain et la construction
- de garanties de rachat et de relogement.

► *Les conditions d'octroi :*

- être primo-accédant de sa résidence principale (construction neuve)
- bénéficier d'une aide à l'accès social à la propriété d'une collectivité territoriale (La CMTR versera une subvention de 3000 € ou 4000 €)

► *Les conditions de ressources*

Nombres de personnes	Plafonds annuels	Soit mensuellement
1	23 688 €	1 974 €
2	31 588 €	2 632 €
3	36 358 €	3 029 €
4	40 488 €	3 374 €
5 et plus	44 425 €	3 702 €

► *Le champ d'application territoriale*

La CMTR souhaite permettre la mise en œuvre de ce dispositif sur l'intégralité de son territoire : ALBEFEUILLE-LAGARDE, CORBARIEU, LAMOTHE-CAPDEVILLE, MONTAUBAN, MONT-BETON, SAINT-NAUPHARY et VILLEMADE.

La CMTR a voté un budget de 200 000 € pour l'année 2009. Cet effort budgétaire traduit la volonté de participer au Plan de relance et de permettre à de nombreux ménages qui n'en avaient pas jusqu'alors les moyens d'accéder à la propriété.

*Pour tout renseignement complémentaire,
les services de la Direction de l'Habitat
se tiennent à votre disposition :*

13 allées mortarieu

82 000 Montauban

05 63 22 50 50

